

SUJET : DROIT DE RÉPONSE
DE LA PART DE L'ÉGLISE DE GRÈCE
À L'ARTICLE DE Mme ALEXIA KÉFALAS DANS *Le Point*,
No. 2049-2050, DU 22-29 DÉCEMBRE 2011

Athènes, le 14 février 2012

Madame / Monsieur le Chef de la Rédaction,

Dans votre magazine *Le Point*, numéro 2049-2050, du 22-29 décembre 2011, parut un article par Mme Alexia Kéfalas, intitulé *Le fabuleux trésor de l'Église grecque* avec pour sous-titre "Tabou. La puissante Église orthodoxe, protégée par la Constitution et financée par l'État, échappe à l'impôt".

Dès le début de l'article, le lecteur est influencé négativement par des assertions affirmant que l'Église Orthodoxe en Grèce est omnipotente, protégée par la Constitution financée par l'Etat et surtout qu'elle échappe à l'impôt. En vérité, sur quoi fonde Mme Kéfalas ces aphorismes inexacts? Elle parle de fortune fabuleuse et mentionne des biens immobiliers, des revenus fonciers ainsi que des actions. Aurait-elle donc étudié le Cadastre de l'Église? Y-a-t-elle vu quelle fortune l'Église a cédée à l'État afin que plusieurs fondations pour l'éducation y soient construites, ainsi que des Universités, des Écoles Militaires, des écoles primaires et collèges, tous les grands hôpitaux, des stades et autres espaces sportifs? De même, combien de terrains et biens immobiliers ont été cédés à des organismes et collectivités locales? Comment donc Mme Kéfalas écrit de telles inexactitudes sans avoir une information complète et globale sur l'état de la fortune ecclésiastique? Elle ne s'est jamais enquêrue de telles données auprès des services compétents du Saint Synode: d'où les aurait-elle donc puisées? L'Église, ne doit-elle pas avoir des fonds afin qu'elle puisse subsister en tant qu'organisme, afin qu'elle puisse mener à bien son œuvre pastorale et philanthropique? Comme nous le voyons dans l'article de Mme Kéfalas, non donc ! L'Église n'a pas le droit.

Peut-être Mme Kéfalas saurait-elle que le dernier achat d'actions effectué par l'Église eut lieu suite à une demande de la Banque Nationale de Grèce pour l'augmentation de son capital d'actions et que cela fut fait afin d'aider à la

relance de l'économie du pays et, qui plus est, que l'Église emprunta à la Caisse d'Épargne afin de pouvoir faire face à cette entreprise difficile ?

Bien sûr, l'Église Orthodoxe de Grèce est omnipotente : c'est du fondateur de notre foi, notre Seigneur Jésus Christ, qu'elle puise son pouvoir ; c'est Lui qui est Dieu Omnipotent, qui devint l'homme parfait, afin de sauver, de par sa mort sur la Croix, le pauvre pécheur. L'Église est en effet omnipotente, puisque les fidèles de l'Église du Christ sont sa force et qu'ils sont prêts à tout offrir pour elle. Cette force de l'Église ne provient donc d'aucune loi humaine et d'aucun pouvoir étatique mais de la force sanctifiante que le Seigneur lui octroya et laquelle se matérialise en les personnes des fidèles, qui constituent Sa gloire, Sa force et Sa richesse.

Mme Kéfalas écrit également, malintentionnément, que l'Église de Grèce, sous la forme d'une Entité Légale de Droit Public, échappe à l'impôt. Ceci est complètement erroné mais elle le cite quand-même intentionnellement afin de heurter l'Église encore plus profondément, puisque, hormis le fait que la totalité des entités légales de l'Église de Grèce reversèrent pour l'année 2011 un montant de 12.584.139,92€ en taxes, le Bureau du Comité Synodique de Presse remit à la journaliste en question le Bulletin de Presse datant du 15 septembre 2011 et précisant en détail quelles sont les lois en vertu desquelles l'Église reverse annuellement ses taxes et quelles sont ces taxes. Néanmoins, Mme Kéfalas n'a *à priori* pas pris tout ceci en considération et par conséquent n'en mentionne rien dans son article.

Pour finir, en ce qui concerne ce que Mme Kéfalas évoque au sujet de "la Russie des tsars", de "fiestas byzantines", de "Jaguar (!) luxueuses", de "jets privés", de "dépenses démesurées pour les festins des membres du clergé" et d'autres rumeurs du même type destinées à être crues par le public, ci-joint, et pour son information, encore une fois (étant donné que le Bureau du Comité Synodique de Presse le lui a déjà envoyé à plusieurs reprises), veuillez trouver dans l'Annexe ci-joint la traduction du troisième paragraphe du Bulletin de Presse du Saint Synode datant du 3 septembre 2010, dans lequel est présenté en détail le ministère social et caritatif de notre Église.

Tant Sa Béatitude l'Archevêque d'Athènes et de toute la Grèce que Leurs Eminences les Métropolitains de la Grèce, ainsi que tous les membres du clergé, ont fait du soutien des gens en ces moments difficiles leur priorité absolue et continue, afin que nous puissions lutter tous ensemble, unis, avec coopération et courage, pour sortir de cette crise terrible spirituelle et économique.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Chef de la Rédaction, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Avec nos vœux fraternels,

Par ordre de Sa Béatitudo Mgr Iéronymos II,
Archevêque d'Athènes et de toute la Grèce,

+ Gabriel,
Évêque de Diavleia,
Haut Secrétaire du Saint Synode de l'Église de Grèce

ANNEXE

Par la suite et pour votre information plus complète, nous vous joignons, à titre indicatif, des extraits traduits en français et choisis parmi une multitude de Bulletins de Presse récemment issus de l'Archevêché d'Athènes ainsi que du Saint Synode de l'Église de Grèce qui, très régulièrement et en toute transparence (contrairement, donc aux affirmations de Madame Kéfalas sur "la comptabilité [...] des plus opaques"), se réfèrent à plusieurs reprises à la contribution sociale, pastorale mais aussi financière de notre Église et également en toute transparence sont téléchargés sur le site Internet de notre Église :

(1) les chiffres suivants, facilement accessibles sur le site Internet de l'Archevêché d'Athènes (http://www.iaath.gr/index.php?option=com_content&view=article&id=684:send-sms&catid=105&Itemid=469), alors que nous sommes dans le processus de rassembler des données respectives sur toutes les autres Saintes Métropoles du territoire grec :

*"Du 1 janvier 2010 au 25 mars 2011 le Saint Archevêché d'Athènes assigna **1.260.000 euros** à la mise en place d'un projet de distribution de soupes populaires pour nos semblables indigents dans le besoin et/ou sans domicile fixe. Du **1.3.2009** au **30.9.2010** il assigna **540.000 euros** au même but.*

Actions du Saint Archevêché d'Athènes

- **10.350** portions de nourriture distribuées gratuitement chaque jour, seulement dans les limites diocésaines du Saint Archevêché d'Athènes [et environ **35.000** portions chaque jour dans toutes les Métropoles de notre pays, d'après nos dernières estimations] ;
- **70.000** paquets de produits d'alimentation offerts chaque année aux familles nombreuses en nécessité ;
- **5 millions d'euros** déboursés annuellement, seulement pour les soupes populaires du Saint Archevêché d'Athènes (ce montant inclut les soupes populaires offertes aussi par les paroisses de l'Archevêché) ;
- **4,5 millions d'euros** dépensés en 2010 pour les aides financières accordées à des personnes indigentes à travers 150 paroisses. (L'état d'indigence doit être prouvé par une déclaration de revenus et une carte de chômage, afin que l'aide ne soit accordée qu'à ceux qui en ont vraiment besoin) ;
- **15.000** pièces en chaussures et vêtements offerts annuellement par l'intermédiaire du programme "Tabitha" ;
- **80.000 euros** offerts annuellement à des personnes incarcérées, au même titre qu'une aide légale ;
- **7.000** unités de sang rassemblées annuellement par l'Archevêché d'Athènes et la ONG "Mission" (Apostoli, en grec) ;
- Du soutien accordé à des personnes indigentes qui ont besoin d'être hospitalisées dans des hôpitaux publics ou privés du pays ;
- Un réseau de **17** fondations caritatives avec **650** bénéficiaires ;
- **2** fondations abritant des enfants avec déficience mentale ;
- **2** jardins d'enfants (dont l'un qualifié de jardin d'enfants modèle pour les Balkans) ;
- **3.000 volontaires** et des prêtres du Saint Archevêché au soutien de l'œuvre."

(2) Du site Internet du Saint Synode de l'Église de Grèce (http://www.ecclesia.gr/greek/holysynod/holysynod.asp?archive=yes&what_sub=d_typou&etos=2011&id=1314), le Bulletin de Presse datant du 15.09.2011 et contenant les chiffres sur les taxes reversées par l'Église de Grèce :

"Concernant la taxation de l'Église.

L'Église de Grèce, dans l'espoir que le désarroi journalistique d'hier au sujet de la taxation de l'Église est dû à un manque d'information de ceux qui l'ont causé, désire informer solennellement le public que l'Église de Grèce, les Saintes Métropoles avec leurs fondations ecclésiastiques, les Saints Monastères et les Paroisses, qui sont des entités légales distinctes les unes des autres, reversent pourtant annuellement aux services d'impôts locaux leurs obligations fiscales suivantes :

1. *Taxe de 20% sur les loyers annuels qu'ils touchent à leur immobilier,*
2. *Taxe supplémentaire de 3% sur leurs revenus provenant de constructions et de locations de terres,*

3. *Acompte sur taxe de 55% sur la valeur de la taxe no. (2) susmentionnée pour l'année suivante,*
4. *Taxe de 3‰ sur la valeur objective de leur immobilier (à l'exception des bâtiments pour l'utilisation du culte, de l'enseignement, de la religion ou de l'intérêt public, tels que églises, pensions de vieillesse, lieux pour les soupes populaires),*
5. *Taxe de 0,5% des legs et dons,*
6. *Timbres fiscaux et droits d'assurance à un taux total de 2,40% sur chaque offre pécuniaire de fidèles auprès des églises en raison d'office.*

Également lesdites entités légales de l'Église reversent aux services des impôts les revenus fiscaux suivants :

1. *Taxe salariale pour leurs employés et collaborateurs rémunérés par le budget desdites entités,*
2. *TVA aux taux prévus pour les prestations de services et de biens,*
3. *Taxe sur les revenus à un taux de 8% sur toutes les factures de prestation de services,*
4. *Taxe sur les revenus à un taux de 4% sur tous les bons de livraison de biens et à un taux de 1% pour tous les combustibles liquides.*

[D'après nos dernières informations, le montant total des taxes susmentionnées reversées par l'Archevêché d'Athènes, les Saintes Métropoles et le Service Central des Finance de l'Église de Grèce pour l'année fiscale 2011 fut de 12.000.000 euros environ.]

Finally, the Church of Greece desires to put the accent on the fact that, on the one hand, the exemption of the tax on real estate for the use of cult, of religion or of public interest is in vogue since 2008 for all religions and confessions possessing real estate on the Greek territory and, on the other hand, even though its revenues come up to today from the small economies of the faithful and are affected to the maintenance of its religious foundations and of public utility, it has never received a privileged fiscal treatment whatsoever in comparison with other non-profit and contributable organizations of the country."

(3) Du site Internet du Saint Synode de l'Église de Grèce (http://www.ecclesia.gr/greek/holysynod/holysynod.asp?archive=yes&what_sub=d_typou&etos=2010&id=1220), le Bulletin de Presse datant du 03.09.2010 et contenant les données quantitatives sur l'œuvre sociale de l'Église :

"[...] des chiffres furent présentés concernant le ministère social de l'Église de Grèce. Aujourd'hui, l'Église de Grèce, par l'intermédiaire du Saint Archevêché d'Athènes et des Saintes Métropoles locales, en plus des Fonds Généraux et Paroissiaux pour les Pauvres, lesquels sont au nombre de 2.325, entretient avec succès :

- *10 jardins d'enfants ;*
- *10 écoles maternelles ;*

- 19 pensions de vieillesse au sein du Saint Archevêché d'Athènes ;
- 66 pensions de vieillesse dans les Saintes Métropoles ;
- 13 centres de traitement pour les patients de maladies chroniques ;
- 8 établissements pour des personnes aux besoins spéciaux ;
- 10 hôpitaux – cabinets médicaux ;
- 7 établissements de soins de santé mentale ;
- 6 hospices pour les personnes sans domicile fixe ;
- 1 hospice pour les parents et/ou accompagnateurs de patients, dans la Sainte Métropole de Syros;
- 36 internats — orphelinats, maisons d'enfants ;
- 195 lieux d'agape (soupes populaires) des églises du Saint Archevêché d'Athènes et des Saintes Métropoles de notre Eglise ;
- Internats d'étudiants :
 - 1 du Saint Synode (pour des étudiants étrangers) ;
 - 1 de la Diaconie Apostolique (Internat Théologique) ;
 - 2 des Saintes Métropoles de Ilia et de Syros, à Athènes ;
 - 11 Internats d'étudiants dans des Métropoles des provinces.

De plus, sont pleinement opérationnels des Centres de Secours Social, des agences ecclésiastiques pour l'emploi, ainsi que le programme "Aide à domicile", des Écoles Agricoles, des Écoles pour l'Apprentissage des Tâches Ménagères, de Musique Byzantine et Européenne, des Centres de Soutien Scolaire, etc.

En outre, le Saint Archevêché d'Athènes entretient le programme "Arche d'amour" pour la distribution de nourriture à des personnes sans domicile fixe, l'établissement "Tabitha" pour l'offre gratuite de vêtements, ainsi que la Fondation "Diakonia" pour l'éducation et le soutien psycho-social. Au sein des différentes Saintes Métropoles des centres similaires pour la distribution d'aliments et vêtements sont opérationnels.

Un programme du Saint Synode est en fonctionnement pour l'accueil d'immigrés et réfugiés, avec deux bureaux, dont l'un à Athènes et l'autre à Thessalonique.

Par ailleurs, dans des Saintes Métropoles opèrent 30 établissements divers, missionnaires, caritatifs, de secours aux personnes incarcérées, de soutien spirituel et social, de réinsertion sociale des mères indigentes et isolées.

Exceptionnels sont aussi du point de vue de leur équipement et exemplaires du point de vue de leur fonctionnement les 54 campings opérant dans les Saintes Métropoles locales et lesquels reçoivent un grand nombre d'enfants pendant les mois d'été pour une vie communautaire et spirituelle, formation, jeu, bains de mer etc. Il faut mentionner l'accueil d'enfants de familles grecques de la diaspora, suite à l'expression d'intérêt respectif de la part de nos Révérendissimes Métropolitains, en vue d'une meilleure connaissance de leur pays et de l'apprentissage de la langue grecque.

L'entretien de banques de sang au sein du Saint Archevêché d'Athènes, dans chacune de ses églises, est une offre essentielle, en d'autres termes 145 banques de sang, en plus des 35 dans les provinces (les Saintes Métropoles).

À titre indicatif, pour l'année 2009 au-dessus de 96.320.358,13 € furent dépensés pour le maintien et le fonctionnement des établissements ecclésiastiques et à des buts philanthropiques et sociaux. [...]"

(4) Dudit site Internet (http://www.ecclesia.gr/greek/holysynod/holysynod.asp?archive=yes&what_sub=d_typou&etos=2011&id=1326), le Bulletin de Presse datant du 12.10.2011 et présentant un résumé de l'œuvre missionnaire de l'Organisme "Diaconie Apostolique" de l'Eglise de Grèce à l'étranger et les dépenses respectives :

"Le Saint Synode Permanent fut informé au sujet de l'apport financier de la Diaconie Apostolique de l'Église de Grèce à l'œuvre missionnaire réalisée par l'Eglise grecque en Afrique et en Asie. Au total, la Diaconie Apostolique assigna dans ces régions un montant de 4.000.000 € pendant la période des cinq années de 2006 à 2011."

(5) Du même site Internet (http://www.ecclesia.gr/greek/holysynod/holysynod.asp?archive=yes&what_sub=d_typou&etos=2011&id=1283) le Bulletin de Presse datant du 12.04.2011 contenant les chiffres sur les dépenses depuis 2004 et actualisé par le Bulletin de Presse du 11.01.2012, cité par la suite (http://www.ecclesia.gr/greek/holysynod/holysynod.asp?archive=yes&what_sub=d_typou&etos=2012&id=1364) et concernant les bourses pour l'année académique 2012-2013, ainsi que l'octroi d'allocations aux familles nombreuses (continuée même —et surtout— en pleine crise économique du pays!) :

"Le Saint Synode Permanent fut informé par le Comité Synodique de Providence et Bienfaisance Sociale, sur le fait que, pour l'année 2010 au-dessus de 96.234.510,47 € furent dépensés pour le maintien et le fonctionnement des établissements ecclésiastiques et à des buts philanthropiques et sociaux. L'Église de Grèce exerce une œuvre sociale et philanthropique énorme pour le réconfort de nos frères souffrants et indûment tourmentés, laquelle est accomplie par les, à peu près, 700 fondations dans le Saint Archevêché d'Athènes et les Saintes Métropoles. À titre indicatif, ces dernières années l'Église de Grèce déboursa :

- pour l'année 2004 le montant total de 62.862.240,10 €,*
- pour l'année 2006 le montant total de 90.723.926,13 €,*
- pour l'année 2007 le montant total de 92.605.900 €,*
- pour l'année 2008 le montant total de 92.605.900,75 €, et*
- pour l'année 2009 le montant total de 92.023.217,75 €.*

*De plus, pour l'année 2010, le Saint Synode de l'Église de Grèce versa le montant d'environ 600.000 € pour des **Bourses** accordées à un nombre total de 100 étudiants grecs ou étrangers (qui poursuivent leurs études à l'étranger ou en Grèce, respectivement) et aussi couvrit leurs soins médicaux-pharmaceutiques dans tous les cas dans lesquels cela fut nécessaire, jusqu'à ce que les étudiants obtiennent leurs cartes d'étudiant auprès de leurs Facultés.*

En suivi du programme d'encouragement par subvention du troisième enfant dans la région de Thrace, l'Église déboursa pour l'année 2010 le montant total de 1.086.276 € accordé à 917 familles.

En récapitulation, l'Église dépensa, pour son œuvre philanthropique en général, le montant total de 100.000.000 € pour l'année 2010."

"[...] Le Saint Synode Permanent approuva :

- 1. trente (30) nouvelles bourses pour l'année académique 2012-2013, lesquelles seront octroyées à des étudiants grecs qui poursuivent des études auprès d'Universités de l'étranger. Vingt (20) de ces bourses seront accordées à des étudiants de Théologie et dix (10) à des étudiants d'autres disciplines.*
- 2. La liste des bénéficiaires de l'allocation pour le troisième enfant en Thrace pour les deux mois du novembre et décembre 2011. Les familles qui obtiendront ladite allocation sont au nombre de 878, le montant total étant de 176.008,00€."*

[Textes traduits du grec
et Annexe compilée par
Dr Nikolaos C. Petropoulos,
M.St., D.Phil. {Oxon.}]